

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

15 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 15 FÉVRIER 2017, à 19 h 00 (7 h 00 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M. Norman Young , maire de Kipawa
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette , maire suppléant de Moffet
M^{me} Lyne Ash , pro-maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Mario Lefebvre , pro-maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 19 h 50.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 50 et adoption de l'ordre du jour.

02-17-046

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

M. Warolin fait un rapport de sa dernière rencontre au conseil d'administration de Tricentris. Le marché du recyclage se maintient à bon rythme et l'organisme accueille trois nouveaux membres, soit la ville de Laval, la ville de Longueuil ainsi que la ville de Mirabel. L'arrivée de ces trois grandes villes apportera une croissance du volume, assurant ainsi, un meilleur marché. Le préfet conclut en précisant que la qualité du recyclage du Témiscamingue envoyé à Tricentris continue de s'améliorer. Il en remercie la population pour ses efforts.

02-17-047

Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 11 janvier 2017 et la séance ordinaire du 18 janvier 2017.

Le procès-verbal de la séance spéciale du 11 janvier 2017 et de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés tel que rédigés, tout comme s'il avait été lu.

Information

34^e Finale régionale centralisée des Jeux du Québec en Abitibi-Témiscamingue, à Notre-Dame-du-Nord et Témiscaming – Remerciements de FRIMA.

Du 27 au 29 janvier 2017, le Témiscamingue accueillait la 34^e Finale régionale, centralisée des Jeux du Québec en Abitibi-Témiscamingue. FRIMA, la mascotte officielle des jeux est présente au conseil des maires, afin de les remercier pour leur soutien financier. L'implication du milieu municipal s'avère essentielle pour assurer un succès de cet événement et par le fait même, démontrer un appui aux jeunes athlètes de la région.

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Information

Aucune question de l'assistance, mais une question en lien avec le dossier d'Internet haute vitesse est adressée par un membre du conseil.

Information

Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2017 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 9 février 2017.

02-17-048

Acceptation de la version finale du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

Considérant que la MRC de Témiscamingue s'est qualifiée (septembre 2015) auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour réaliser un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant que le PIIRL a été réalisé à l'interne et en collaboration avec WSP Canada inc et qu'il a été possible d'en prendre connaissance, étant donné que la version finale a été transmise avec l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Mario Lefebvre
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter le PIIRL (version finale).

La version finale est conforme en regard des critères d'appréciation des « modalités d'application du PIIRL », à savoir :

- le respect de l'échéancier du 4 mars 2017, pour compléter le PIIRL;
- la longueur du réseau routier local de niveaux 1 et 2, considérée dans le PIIRL ne dépasse pas 25 % (120 km sur 483 km);
- le respect du « Guide d'élaboration d'un PIIRL »;
- la concordance entre le plan de travail détaillé et le rapport final;
- une validation réussie du MTMDET, des documents attestant des sommes dépensées.

Le versement du solde (121 315 \$) de la subvention à la MRC, est conditionnel à l'acceptation du rapport final par le MTMDET.

Cette résolution n'est pas un engagement de la MRC ou des municipalités locales à réaliser les travaux indiqués dans le PIIRL.

Projet Onimiki – Plans d’action en communication et en relations gouvernementales.

02-17-049

Considérant la décision du conseil des maires à sa séance du 25 mai 2015 (résolution n° 05-15-253) autorisant le préfet, M. Arnaud Warolin, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, une entente de principe établissant un partenariat entre les Premières Nations de Wolf Lake et d’Eagle Village, la MRC de Témiscamingue et Innergex énergie renouvelable inc. pour la réalisation du projet hydroélectrique Onimiki;

Considérant la décision du conseil des maires à sa séance du 21 septembre 2016 (résolution n° 09-16-307) :

- D’entériner la recommandation du comité économique en adoptant le développement hydroélectrique comme la première priorité de la MRC de Témiscamingue;
- De mettre en place des actions claires pour réaliser les projets de La Régionale et Onimiki en sollicitant l’ouverture du gouvernement du Québec à revoir sa décision quant à la fin du programme des minicentrales;
- D’embaucher une ressource et/ou une firme spécialisée pour faire avancer lesdits projets, à même les montants votés lors de l’adoption du budget 2016.

Considérant la décision du conseil des maires à sa séance du 21 septembre 2016 (résolution n° 09-16-308) autorisant une délégation formée d’élus de la MRC de Témiscamingue et de différents acteurs économiques à se déplacer dans la région du Lac-Saint-Jean à l’automne 2016 pour aller échanger avec les gestionnaires et élus impliqués dans la réalisation des projets de minicentrales Val-Jalbert et de la 11^e Chute;

Considérant la décision du comité administratif à sa séance du 2 novembre 2016 (résolution no 11-16-339A) d’octroyer à la firme « Casacom » le mandat d’accompagner la MRC de Témiscamingue dans ses représentations à faire, auprès des instances gouvernementales, pour la somme de 16 500 \$ taxes en sus;

Considérant qu’au budget 2017, une somme a été affectée pour le développement de la filière hydroélectrique au Témiscamingue;

Considérant que la firme Casacom a déposé son rapport pour la mise en œuvre d’un plan de communication et de stratégies visant à appuyer la MRC de Témiscamingue dans sa démarche;

Considérant que le comité économique, à qui le conseil des maires a confié le mandat de faire avancer les projets en lien avec le développement de la filière, a tenu sa rencontre le 13 février 2017 sur le territoire de la ville de Témiscaming, les membres du comité souhaitant constater sur les lieux, un visuel du projet Onimiki;

Considérant la recommandation du comité économique;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu majoritairement

- ❖ D'entériner les actions émises par la firme Casacom visant à bien documenter le projet Onimiki, selon une approche de communication basée sur des objectifs et des axes de communications suivants :

➤ **Objectifs :**

1. S'assurer que toutes les collectivités concernées comprennent bien les bénéfices qu'apportera le projet et qu'elles encouragent activement son développement.
2. Permettre la compréhension des mesures prévues par les partenaires pour mitiger d'éventuels impacts environnementaux.
3. Démontrer l'ouverture au dialogue avec les parties prenantes concernées.

➤ **Axes de communication :**

1. Un projet porté par, la communauté locale et les Premières Nations, respectant les critères les plus élevés en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale.
2. Un projet communautaire de qualité qui répond aux besoins du marché et qui permettra de générer des retombées économiques importantes pour la population du Témiscamingue et les communautés autochtones de la région.

- ❖ D'allouer un budget de 63 000 \$ pour la réalisation de divers mandats, réparti comme suit :

Délai	Actions	Budget estimé
Février-juin 2017	Bonification de l'argumentaire avec évaluations indépendantes	20 000 \$
Février-avril 2017	Conception et production d'outils de communication	17 000 \$
Mai 2017	Rencontres d'informations	0 \$
Mai-juin 2017	Tournée sur le site	8 000 \$
En continu	Relations gouvernementales	18 000 \$

<u>Enregistrement du vote :</u>		
	Nombre	Population
Pour	15	10 442
Contre	2	3 087
M. Norman Young (Kipawa) et M. Mario Lefebvre (Ville-Marie), votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

Fond de développement des territoires – Adoption du rapport annuel d’activités 2015-2016.

02-17-050

Considérant l’entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre le Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC de Témiscamingue;

Considérant qu’en vertu de l’article 20 de ladite entente, la MRC doit produire et adopter un rapport d’activités, sur une base annuelle;

Considérant que pour l’année 2015-2016, la MRC de Témiscamingue a bénéficié d’une enveloppe budgétaire de 958 508 \$ au FDT;

Considérant que le rapport d’activités doit être diffusé sur le site Internet de la MRC et qu’une copie du rapport soit transmis au ministre;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ D’adopter le rapport d’activités 2015-2016 du Fonds de développement des territoires;
- ❖ De diffuser le rapport sur le site Internet de la MRCT et d’en transmettre une copie au Ministère des affaires municipales et de l’occupation du territoire.

Information

Fond d’aide au rayonnement des régions (FARR) – Bilan de la rencontre avec le Ministre Coiteux des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

M. Warolin fait un rapport de la rencontre ayant eu lieu le 6 février 2017 à Rouyn-Noranda où étaient présents les préfets des MRC, accompagnés de 2 élus dont le maire de la municipalité la plus peuplée et de la direction générale des MRC. Les membres de la Conférence administrative régionale étaient également présents.

Le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, M. Martin Coiteux et le ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Luc Blanchette, ont échangés avec l’assistance sur trois points majeurs de leur présentation :

- La révision de la stratégie pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires (OVT);
- Le Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR);
- La démarche d’élaboration des priorités régionales.

La mise sur pied du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) permettrait à la région de l’Abitibi-Témiscamingue de se doter d’un fonds d’environ 2 M \$ pour soutenir des projets, cadrant avec les priorités que la région aura défini. À cet égard, le préfet mentionne que la région, avec le comité consultatif de la Conférence des préfets, a statué les 4 grands enjeux de la région :

1. Assurer une desserte efficiente en Internet haute vitesse et en téléphonie cellulaire;
2. La persévérance et la réussite scolaire;
3. La promotion de la région et la rétention;
4. Les relations avec les communautés autochtones.

La prochaine étape consiste à la tenue d'une rencontre avec le ministre régional et les préfets des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, devant avoir lieu le 24 février 2017.

Information

Comité de sécurité publique – Priorités d'actions locales 2017-2018.

M. Michel Duval, président du comité de sécurité publique fait rapport sur les priorités d'actions locales 2017-2018.

Tel qu'énoncé à l'article 78 de la Loi sur la police, le mandat du comité de sécurité publique consiste, entre autre, à établir les priorités d'actions locales. Celles-ci sont incluses au PARL qui est un outil de gestion annuelle des priorités utilisées par les postes de la SQ depuis 2003. L'exercice de planification couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars repose sur la mise en œuvre d'une intervention axée sur les besoins et les problématiques de sécurité publique reconnus au niveau local ou régional. Le Plan d'activité local permet la planification annuelle des activités dans les postes.

Pour la prochaine année, le comité de sécurité publique de la MRC de Témiscamingue a adopté les priorités locales 2017-2018, comme suit:

1. Intervenir en matière de stupéfiants;
2. Sécuriser le réseau routier dans les périmètres urbains et autres endroits stratégiques;
3. Poursuivre la relation avec la communauté et les partenaires selon le modèle de police de proximité;
4. Priorité locale selon le besoin ponctuel de la municipalité (problématique spécifique).

M. Duval rappelle qu'en lien avec la deuxième priorité identifiée, les municipalités sont actuellement invitées à identifier les endroits pour le déploiement de la stèle-radar pour l'année 2017.

Information

Rapport final du Groupe de travail fédéral sur la légalisation et la réglementation du cannabis : 83 recommandations dont certaines pour le monde municipal.

Le conseil des maires prend acte de l'extrait du rapport final du Groupe de travail fédéral sur la légalisation et la réglementation du cannabis où 83 recommandations furent émises, dont certaines en lien avec le monde municipal.

Les municipalités seront interpellées, notamment sur les éléments suivants :

- **Taxes et prix** : Le gouvernement fédéral, en coordination avec les provinces, devrait mener les analyses économiques nécessaires afin de déterminer un niveau d'imposition permettant d'atteindre l'équilibre entre les objectifs de santé publique et la réduction du marché illicite. Les municipalités devraient être incluses dans les discussions concernant l'attribution équitable des recettes.
- **Vente au détail** : Les ventes au détail devraient être réglementées par les provinces, en étroite collaboration avec les municipalités. Afin de contrôler l'accès et de limiter la consommation excessive, les provinces et les municipalités devraient envisager d'utiliser la législation et les règlements pour empêcher la prolifération des points de vente au détail de cannabis et s'assurer que les locaux sont à une distance acceptable des écoles, des centres communautaires, des parcs publics, etc.
- **Lieux de consommation** : Le Groupe de travail recommande que les administrations étendent les limitations actuelles relatives à l'usage du tabac dans les lieux publics pour englober la consommation des produits du cannabis, et les produits de vapotage du cannabis.

M. Duval précise que le comité de sécurité publique suivra de près ce dossier et en informera le conseil des maires de toute démarche dans l'éventualité où la MRC de Témiscamingue doit intervenir.

Information **Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

02-17-051 **Achat d'un moteur reconditionné (camion de remplacement).**

Considérant que l'état du camion de remplacement est très incertain et peu fiable (arrêt constant) et qu'il a environ 1 500 000 km (estimés en fonction du nombre d'heures);

Considérant qu'une soumission a été demandée auprès de Clément Chrysler pour un moteur reconditionné (un « long block ») et que celui-ci coûterait 14 750 \$ (avant taxes), avec une garantie de 2 ans et que les pièces seraient de la compagnie (Inter);

Considérant que d'autres pièces pourraient également s'avérer nécessaires, dans l'éventualité où elles ne pourraient pas être récupérées de l'ancien moteur (turbo, injecteurs, refroidisseur d'huile, système de reniflard, etc.);

Considérant que ces pièces sont estimées à près de 10 000 \$, dont le turbo à 3 700 \$;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 10 février dernier.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat d'un moteur reconditionné pour le camion de remplacement, incluant un turbo neuf, auprès de Clément Chrysler, au coût d'environ 18 500 \$, plus taxes. Les autres pièces du moteur ne seront remplacées qu'en cas de nécessité.

02-17-052

Réparation du chargeur compact (GEHL).

Considérant les défauts du moteur du chargeur compact servant à la mise en ballots des matières recyclables et qu'après analyse, le moteur doit être remplacé complètement et qu'il en coûterait 17 950 \$ pour un moteur neuf, plus la main-d'œuvre estimée à 2 600 \$ (avant taxes);

Considérant que temporairement, un chargeur a été loué, étant donné que le fait d'envoyer nos matières recyclables en vrac représente une dépense supplémentaire de 725 \$ par voyage, ce qui équivaut à près de 4 000 \$ par mois (moyenne de 5,5 voyages par mois) et que la location mensuelle du chargeur coûte 3 000 \$;

Considérant que lors du CA du 1^{er} février dernier, la problématique a été présentée aux membres et que ceux-ci avaient recommandé de documenter le dossier pour voir si nous allions de l'avant avec l'installation d'un nouveau moteur, si nous regardions pour l'achat d'un chargeur usagé, etc., pourvu que nous ne dépassions pas 25 000 \$ en dépenses;

Considérant qu'après vérifications, il s'avère que pour avoir un chargeur usagé plus bas que 25 000 \$, il faudrait aller avec un plus vieux (ex. : un 2008) quand le nôtre est un 2012;

Considérant qu'un chargeur comme le nôtre (un GELH) vaut environ 30 000 \$ sur le marché (selon l'année et son nombre d'heures) et qu'un neuf vaut environ 60 000 \$;

Considérant le temps requis pour la commande et l'installation du moteur estimé à environ un mois, qu'il y a donc lieu de réparer le chargeur rapidement afin de réduire les frais de location occasionnés par la situation;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 10 février dernier;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'installation d'un nouveau moteur dans le chargeur compact, dans les meilleurs délais, au coût de 17 950 \$, plus les frais de main-d'œuvre estimés à 2 600 \$, plus taxes.

Il est à noter qu'une demande a tout de même été faite auprès de la MMQ pour voir s'il y aurait des possibilités que cette dépense soit couverte par les assurances.

Garantie financière pour la plateforme de compostage municipal.

02-17-053

Considérant le règlement d'emprunt de 4 M \$, numéro 140-08-2009, adopté le 19 août 2009 par le conseil des maires, prévoyant la construction et l'aménagement d'un centre de valorisation des matières résiduelles au Témiscamingue;

Considérant que la plateforme de compostage municipal a été implantée en novembre 2011 au Centre de valorisation du Témiscamingue, situé au 641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre;

Considérant que le certificat d'autorisation de la plateforme de compostage municipal prévoyait qu'une garantie financière serait demandée dès que le *Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles* serait en vigueur;

Considérant que ce Règlement est entré en vigueur le 26 mars 2014 et que celui-ci prévoit, à l'article 15, que « Quiconque, le 24 avril 2014, exploite une installation visée par le présent règlement, doit fournir au ministre une garantie financière conforme aux conditions prescrites par le présent règlement au plus tard le 23 février 2017 »;

Considérant que le montant de la garantie est de 60 000 \$, soit 15 \$ la tonne pour les 4 000 tonnes autorisées annuellement dans le certificat d'autorisation;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

❖ D'autoriser la Caisse Desjardins du Témiscamingue à émettre une garantie financière de 60 000\$ au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de réserver le 60 000 \$ sur la marge de crédit du folio 6076 de la MRC de Témiscamingue pour garantir celle-ci.

Le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Note : M. Alexandre Binette, étant membre sur le conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Témiscamingue, inscrit son retrait aux délibérations pour ne pas être en conflit d'intérêt.

02-17-054

Projet de loi C-274 à la chambre des communes – Abolir la taxe sur les transferts d'entreprises familiales.

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

❖ D'appuyer la décision de la MRC des Maskoutains à sa résolution no 17-01-22 qui appuie l'adoption du projet de loi C-274 intitulé la *Loi sur l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale)* déposé à la Chambre des communes du Canada;

- ❖ De transmettre la présente résolution auprès de la députée de l'Abitibi-Témiscamingue, Madame Christine Moore.

02-17-055

**Demande d'appui de la Table des préfets de l'Outaouais –
Agrandissement des périmètres d'urbanisation.**

Il est proposé par M. Alain Flageol
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la résolution n^o TPO-143 de la Table des préfets de l'Outaouais demandant au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser, aux schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC, l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations
- ❖ De transmettre la présente résolution auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux et le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Luc Blanchette ainsi qu'à la direction régionale du MAMOT.

Information

Projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie – Consultation publique.

Les consultations publiques en lien avec la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie se tiendront :

- ❖ Lundi, le 20 février 2017, à 19 h, à la salle Desjardins du Centre de Témiscaming, au 20, Rue Humphrey, à Témiscaming.
- ❖ Jeudi, le 23 février 2017, à 19 h, à la salle le Pavillon de Laverlochère, au 11, rue St-Isidore Ouest, à Laverlochère.

Information

**Rencontre avec la Conférence administrative régionale de
l'Abitibi-Témiscamingue, le 22 mars 2017, à 19 h.**

Le conseil des maires prend acte qu'une rencontre aura lieu le 22 mars 2017, à 19 h, à la salle municipale de Saint-Bruno-de-Guigues, avec la Conférence administrative régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, composée des directions régionales de plusieurs ministères.

Information

**Démarche d'analyse de regroupement pour Angliers et
Laverlochère.**

M^{me} Lyna Pine, mairesse d'Angliers et M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère font rapport auprès du conseil des maires sur l'état d'avancement de leur démarche d'analyse de regroupement pour les deux municipalités.

Tous les scénarios ont été envisagés et des membres délégués par leur conseil respectif ont échangés afin de cibler la meilleure option possible.

Suivant le support et l'expertise du Ministère des Affaires municipales dans ce processus, M^{me} Pine et M. Barrette sont d'avis que cet exercice d'avère bénéfique pour réviser leur fonctionnement à divers niveaux et qu'à cet égard, même si une fusion n'est pas retenue au terme de la démarche, les deux municipalités s'en trouvent gagnantes.

Le rapport final de cette étude est attendu pour la fin mars 2017.

Information **Projet d'agrandissement et réaménagement du Pavillon Sainte-Famille.**

Pour donner un suivi à ce dossier, M. Warolin fait lecture d'une correspondance datée du 10 février 2017, signée par le sous-ministre du Ministère de la Santé et des services sociaux.

Information **Regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH).**

M^{me} Nicole Rochon informe le conseil du cheminement en cours pour assurer le maintien de deux offices municipaux d'habitation (OMH) au sein de la MRC.

Ainsi, les 3 OMH du secteur centre seront regroupés en un seul OMH de 68 unités, alors qu'il y aura maintien de l'OMH (30 unités) pour le secteur sud. Bien que le gouvernement préconise des OMH ayant minimalement 100 unités, des représentations auprès des responsables gouvernementaux furent assurés pour leur faire connaître les particularités du territoire (distance, diversité culturelle, etc).

Les municipalités locales seront invitées, éventuellement, à fournir une lettre d'appui visant à soutenir le modèle retenu pour le Témiscamingue.

02-17-056 **Demande d'appui pour le projet de tour cellulaire de la communauté de Long Point First Nation.**

Considérant la démarche de la communauté de Long Point First Nation pour la construction d'une tour cellulaire;

Considérant que l'implantation d'une nouvelle tour offrant le service cellulaire à la population de l'Est témiscamien s'avère un service important pour soutenir ce secteur dans son développement;

Considérant que l'amélioration de la sécurité publique ainsi que le développement des opportunités d'affaires et des services qu'une telle infrastructure pourra permettre est un bon moteur économique;

Il est proposé par M^{me} Isabelle Morin
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la démarche de la communauté de Long Point First Nation dans sa recherche d'appuis auprès de la communauté témiscamienne afin de monter un dossier pour rechercher le financement nécessaire à cette initiative.

02-17-057

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

Attendu que la mission de la FQM est de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales;

Attendu que la MRC est membre de la FQM;

Attendu qu'à ce titre, la FQM a travaillé depuis au moins 1986 à la mise sur pied d'une mutuelle d'assurance ce qui a donné lieu en 2003 à la constitution de La Mutuelle des municipalités du Québec (« MMQ »);

Attendu que la FQM n'a pas d'intérêt différent des municipalités qui en sont membres;

Attendu que par sa résolution CA-2016-08-25/09 du 25 août 2016 le Conseil d'administration de la FQM a dit souhaiter que des liens étroits soient développés entre celle-ci et la MMQ et a demandé qu'une rencontre ait lieu entre les membres de son comité exécutif et des représentants de la MMQ, ce que celle-ci a refusé;

Attendu que le 31 août 2016, le Comité de déontologie et gouvernance de la MMQ a amendé la *Politique sur l'éthique et la déontologie* (la « *Politique* ») faisant notamment en sorte que si ces amendements sont maintenus, les administrateurs de la FQM ne pourront plus, à l'avenir, être élus au Conseil d'administration de la MMQ;

Attendu que le 1^{er} septembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a mandaté le Comité de déontologie et gouvernance afin qu'il examine la conduite de M. Richard Lehoux, administrateur de la MMQ et président de la FQM, à la lumière de la *Politique* notamment pour avoir déposé la résolution CA-2016-08-25/09 et pour différentes allégations toutes relatives aux liens entre la FQM et la MMQ;

Attendu que le 1^{er} décembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a approuvé le contenu d'une décision du Comité de déontologie et gouvernance interprétant la *Politique* de manière à interdire à un dirigeant ou à un administrateur de la FQM de siéger à titre d'administrateur de la MMQ;

Attendu que le premier président de la MMQ était aussi président de la FQM, que plusieurs des administrateurs de la FQM ont été administrateurs de la MMQ et que M. Richard Lehoux siège à titre d'administrateur de la MMQ depuis sa constitution en 2003, qu'il occupe des fonctions d'administrateurs de la FQM en continu depuis 2001 et d'officiers de la FQM depuis 2010;

Attendu que la très grande majorité des membres de la MMQ sont membres de la FQM, qu'ils ont des intérêts convergents et qu'il est dans l'intérêt des membres de la FQM et de la MMQ que celle-ci demeure un instrument au service des plus petites municipalités;

Attendu que ces positions et ces actes du conseil d'administration de la MMQ divergent de manière fondamentale et irréconciliable avec la position de la MRC quant à la relation étroite et à la collaboration que doit maintenir la MMQ avec la FQM, vu leur mission et leur intérêt commun, soit celui des membres;

Attendu que ces actes du conseil d'administration de la MMQ démontrent, de l'avis de la MRC, une absence de connaissance de la MMQ et de l'environnement dans lequel elle opère;

Attendu que les positions adoptées par le conseil d'administration de la MMQ sont de nature à nuire à une saine gestion de la MMQ et à porter atteinte à l'intérêt de ses membres, dont la MRC fait partie;

Attendu qu'il est inacceptable que les administrateurs de la MMQ aient accepté que les règles et politiques de la MMQ aient pour effets d'exclure désormais de son Conseil d'administration les officiers et administrateurs de la FQM.

Il est proposé par M. Alain Flageol
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC requière du conseil d'administration de la MMQ qu'il décrète la tenue d'une assemblée extraordinaire des membres et que la secrétaire, M^{me} Colette St-Martin, convoque, sans délai, cette assemblée extraordinaire;
- ❖ Que l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire des membres soit le suivant :
 - « 1. ouverture de l'assemblée;
 - 2. vérification de la convocation et du quorum;
 - 3. nomination d'un président d'assemblée et d'un secrétaire d'assemblée;
 - 4. abrogation de la résolution du Comité de déontologie et gouvernance adoptée le 31 août 2016 (# 4-09-16) relative à la *Politique*;
 - 5. révocation des administrateurs actuels du conseil d'administration de la MMQ, à l'exception de monsieur Richard Lehoux;
 - 6. élection de nouveaux administrateurs afin de combler les vacances au sein du conseil d'administration de la MMQ :
 - a) choix d'un président d'élection;
 - b) mise en candidature;
 - c) élection des administrateurs;
 - 7. levée de l'assemblée. »
- ❖ Que les administrateurs actuels de la MMQ soient informés du fait que leur révocation est demandée par la MRC pour les motifs exposés au préambule de la présente résolution;

- ❖ Qu'il soit demandé à la secrétaire de la MMQ, M^{me} Colette Saint-Martin, de transmettre l'avis de convocation de la tenue de cette assemblée extraordinaire aux administrateurs de la MMQ et que le contenu de la présente résolution leur soit également transmis à titre de motifs écrits invoqués pour requérir leur révocation;
- ❖ Que la MRC mandate le préfet, M. Arnaud Warolin, afin d'exercer son vote lors de cette assemblée extraordinaire du respect de la présente résolution;
- ❖ Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

02-17-058

Restriction des charges sur le pont Béarn- Fabre.

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a informé la MRC de Témiscamingue qu'une restriction de charges sur le pont Béarn-Fabre (enjambant le ruisseau l'Africain), à proximité de l'Écocentre, entrerait en vigueur à partir de la semaine prochaine, suivant une inspection de l'infrastructure réalisée le 26 janvier 2017;

Considérant que la restriction des charges sera définie comme suit, et ce, pour une durée indéterminée :

- 24 tonnes pour un véhicule d'une seule unité (camion porteur, autobus, etc.);
- 32 tonnes pour un véhicule de deux unités (camion semi-remorque ou camion porteur et remorque);
- 42 tonnes pour un véhicule de trois unités (train routier).

Considérant que cette restriction pourrait occasionner un détour pour plusieurs transporteurs, notamment pour Scierie Béarn et pour l'Écocentre, alors que les véhicules en charge devront faire un détour, respectivement de 32 et 40 km;

Considérant les impacts financiers importants pour les organisations affectées par ce détour;

Considérant que ce détour, pour les transporteurs de bois, apportera des nuisances considérables (trafic, entretien des chemins municipaux) pour les municipalités de Duhamel-Ouest, de Lorrainville, de Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie;

Considérant que le Ministère des Transports n'est pas en mesure de préciser la durée de cette restriction;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC requière l'intervention de M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'obtenir une planification et un échéancier des travaux d'ici à la levée de la restriction;
- ❖ Que le Ministère des Transports envisage la mise en place d'alternatives, notamment la construction d'un pont temporaire (de type militaire) visant à minimiser les impacts financiers pour le milieu municipal et le secteur forestier, à défaut de quoi, d'octroyer des mesures compensatoires financières.

Le conseil des maires dénonce qu'un préavis raisonnable ne puisse être fourni par le ministère, alors que des inspections annuelles sont réalisées sur les infrastructures routières.

Information **Refuge pour animaux.**

Une correspondance par le Refuge pour animaux fut transmise aux municipalités locales pour publication dans leur journal local, visant à informer la population que le Refuge pour animaux du Témiscamingue procéderait sous peu à la vente de licences pour animaux de compagnie sur le territoire témiscamien.

La réglementation entourant ce type d'intervention étant de compétence municipale, une délégation de responsabilités doit tout d'abord être accordée à cet organisme. Certaines municipalités ont conclu une entente avec le Refuge, alors que d'autres municipalités souhaitent avant tout obtenir davantage d'informations. La prochaine rencontre mensuelle des DG traitera de ce dossier.

Information **Parc Opémican.**

Présentation à venir par le directeur général, M. Dany Gareau. Lors de cette rencontre, le conseil des maires pourra avoir une meilleure idée des résultats du projet, alors qu'une esquisse du futur parc leur sera présentée. Une visite sur le site même sera aussi organisée au printemps.

Information **Sentinelles Outaouais / Ottawa Riverkeeper.**

M. Young sensibilise le conseil des maires au fait que l'appui de la municipalité de Kipawa, de la ville de Ville-Marie ainsi que la MRC de Témiscamingue apparaissent toujours sur le site Internet de cette organisation, malgré la résolution n° 10-16-334 où la MRC de Témiscamingue informait Sentinelle Outaouais qu'elle se retirait de la Déclaration de Gatineau – Vers une approche intégrée de la gestion durable de l'eau du bassin de la rivière des Outaouais.

M. Warolin suggère que des délégués du Témiscamingue assistent à la prochaine assemblée générale annuelle de cet organisme pour faire valoir la position du conseil des maires.

Information **Projet de regroupement pour l'eau potable et les eaux usées.**

M. Mario Drouin demande où en est l'avancement de la demande déposée par la municipalité de Béarn concernant un soutien financier pour une phase 2 du projet de regroupement pour l'eau potable et les eaux usées.

Ce dossier est présentement sous étude auprès du comité GAMME. Lors du conseil des maires de mars, le comité GAMME fera recommandation auprès des élus concernant les paramètres de financement des projets via le Fonds de développement des territoires (FDT).

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Information

Des questions en lien avec le PIIRL, les résultats du sondage de la démarche de révision des structures municipales, de la Mutuelle des municipalités du Québec, de la restriction émise par le MTQ sur le pont Béarn-Fabre et le projet Onimiki furent posées par l'assistance.

02-17-059

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

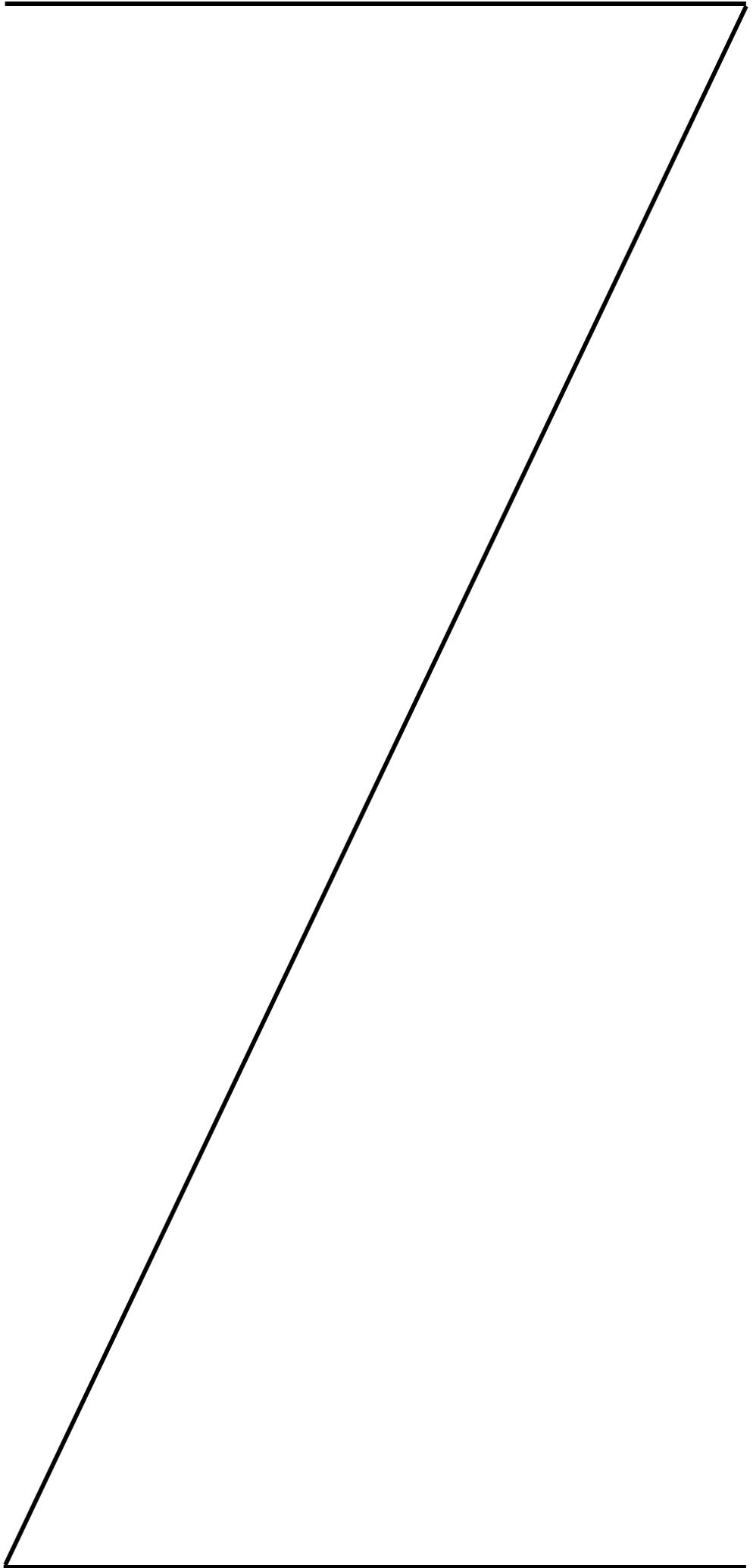
N. B. : Prochain conseil des maires : 15 mars 2017

Il est 22 h 08.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.



11718